Les conseillers communautaires sont l'équivalent des conseillers municipaux à l'échelle de la communauté de communes. Ils délibèrent sur les politiques intercommunales et les budgets nécessaires pour les conduire. Le conseil communautaire rassemble 73 conseillers communautaires titulaires, issus des 47 communes. A sa tête un président épaulé par 11 vice-présidents, pour gérer les affaires quotidiennes.

Les élus du conseil communautaire

Et aussi...

Dans la famille conseillers intercommunaux et élus du territoire...

Les conseillers de "ma commune"

Les membres du bureau exécutif

Les 47 maires

Les instances politiques